

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 25 juillet 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 3 p. (282r, 283r, 284v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 25 juillet 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51272>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juillet 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Courtépée, Pierre-Félix \(1815-1893\)](#)

Lieu de destination 13, rue de Buci, Paris

Description

Résumé Godin répond à une lettre de Courtépée du 5 juillet 1883 relative aux impôts et au paupérisme. Sur un manuscrit de Courtépée : Godin exprime ses doutes sur la publication du texte dans le journal *Le Devoir*.

Notes Courtépée répond à la lettre de Godin le 29 juillet 1883 (Cnam FG 33 (1) b).

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Impôts](#), [Pauvreté](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise le 15 Juillet 1813

282

Cher Monsieur,

Je suis toujours avec satisfaction la communauté d'idées dans laquelle nous nous trouvons. Si je m'ai pas exprimé plus tôt à votre lettre ou à courant, c'est que l'objection que celle-ci permettait évoquait une réponse assez étendue pour être traitée dans le Dominic, et qu'en du reste nous entièrement nous-mêmes, en terminant notre lettre, la réponse à faire à votre objection, car après avoir dit : "Onci qu'en passe, ce sera toujours le malheur que paiera l'imposte" — Oui, tant que il y aura des impôts, mais c'est la suppression de l'imposte que je plaide et nous le comprenons puisque nous dites en terminant : — "Quand les travailleurs auront toute l'attitude quand les loyers et les fermages demanderont suffisamment à tous les services publics."

Alors il n'y aura plus d'impôts, si n'y aura que des loyers consentis. Les bénéfices du travail reviendront à ceux-

Monsieur Courtois.

qui les produisent.

Il n'y aura de pauvres que les disgraciés de la nature, mais ce mouvement sera organisé au nom du droit naturel que nous appellerons divin si du droit social, il garantira du besoin, de l'alignement et la misère n'existeront plus.

Maintenant parlons du manuscrit que j'ai à vous depuis un certain temps déjà. Le premier coup d'œil que j'y ai jeté m'a fait croire qu'il ne pourrait être utilisé en entier dans "Le Savoir". Il est si nécessaire dans la société présente de servir les femmes au jour le jour, même en restant dans la sphère des principes, que les matières traitées dans ce manuscrit m'ont paru avoir un besoin tout particulier d'être chassées pour trouver une actualité et leur place dans Le Savoir.

Que suis-je donc ? Je n'ai pas le temps de récrire un manuscrit entier, cela me place dans l'impossibilité de servir si je pourrai en être partie.

Que va-t-il nous montrer
nos examineras tout cela ensemble.

24. Mais que moi sans être apte à faire choix des articles à utiliser.

En attendant je conserve ce manuscrit et vous prie à nous le retourner dès que nous en déciderez ainsi.

Notre bien sincèrement dévoué

Bonaparte
WW